

des Princes &c. Sept. 1705. 169
ne sont point recevables quand elles sont proposées par des Anglois :

*Qui par un horrible crime
Ont fait sur un échafaut
Mourir leur Roi légitime,
Par un infâme Boureau;
Qui par un crime semblable
Ont chassé comme un coupable
Son fils si plein de bonté.
Eux tant de fois infidèles,
Peuvent-ils à des Rébelles
Prêcher la fidélité ?*

Si les Evêques d'Angleterre avoient eu soin de réduire en pratique ce que celui-ci établit dans sa Lettre, & si comme Jesus-Christ, dont ils se croient les Vicaires & les successeurs, ils avoient commencé par faire ; j'avoüe qu'ils feroient en droit d'enseigner ; mais après la conduite qu'ils ont tenuë tout récemment à l'égard de leur Roi Jacques II. pere de leur Reine d'aujourd'hui, qu'il plait à notre Auteur de qualifier de grande Reine, je crois qu'un Evêque d'Angleterre n'est point en droit de vouloir persuader à des gens, dans une Lettre Pastorale, que le Prince est l'arbitre souverain de toute chose, & qu'il n'est réservé aux sujets que la gloire d'obéir. Aussi je m'attends que les mécontents de Hongrie ne manqueront pas, pour réponse à sa Lettre, de le payer du proverbe commun, consacré par Jesus-Christ même, *Medico cura se ipsum.*

*De défendre ces Rébelles,
Je n'ai pas intention,*

J'aime